

## Fonds équilibré canadien Renaissance - catégorie F

Ce document renferme des renseignements essentiels sur les parts de catégorie F du Fonds équilibré canadien Renaissance. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs CIBC inc. au 1-888-888-3863 ou à l'adresse info@investissementsrenaissance.ca, ou visitez le www.investissementsrenaissance.ca.

**Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

<b>Code(s) du fonds :</b>	ATL019 (\$ CA)	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Gestion d'actifs CIBC inc.
<b>Date de début de la catégorie :</b>	7 octobre 2005	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Gestion d'actifs CIBC inc. avec le sous-conseiller en valeurs American Century Investment Management, Inc.
<b>Valeur totale du fonds au 30 juin 2018 :</b>	214 505 915 \$	<b>Distributions :</b>	Revenu net, chaque trimestre (en mars, juin, septembre et décembre) Gains en capital nets réalisés, chaque année, en décembre
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG ») :</b>	0,93 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ à l'achat initial, 50 \$ par la suite

### Dans quoi le fonds investit-il?

Le fonds investit principalement dans des titres de participation, des obligations de bonne qualité et des instruments du marché monétaire canadiens. Le placement dans des titres d'émetteurs étrangers ne devrait pas, en général, dépasser 30 % de la valeur liquidative du fonds.

Les graphiques ci-dessous vous donnent un aperçu des placements du fonds au 30 juin 2018. Les placements du fonds vont changer.

#### DIX PRINCIPAUX PLACEMENTS (au 30 juin 2018)

Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,4 %
Banque Toronto-Dominion (La)	3,1 %
Enbridge Inc.	3,0 %
Banque Royale du Canada	2,7 %
Banque de Montréal	2,5 %
Brookfield Asset Management Inc., catégorie A	2,5 %
Banque Canadienne Impériale de Commerce	2,5 %
Suncor Énergie Inc.	1,9 %
Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	1,8 %
Canadian Natural Resources Ltd.	1,8 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>27,2 %</b>

**Nombre total de placements : 461**

#### RÉPARTITION DES PLACEMENTS (au 30 juin 2018)

Autres actions	19,9 %
Services financiers	19,9 %
Obligations de sociétés	14,5 %
Énergie	11,0 %
Obligations émises et garanties par le gouvernement du Canada	6,8 %
Industrie	6,4 %
Matériaux	6,1 %
Autres obligations	5,4 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5,4 %
Consommation discrétionnaire	4,7 %
Autres actifs, moins les passifs	0,1 %
Contrats à terme de gré à gré et opérations au comptant	-0,2 %

### Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

#### Niveau de risque

Gestion d'actifs CIBC inc. a déterminé que le niveau de volatilité de ce fonds est **Faible à moyen**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.

Faible	<b>Faible à moyen</b>	Moyen	Moyen à élevé	Élevé
--------	-----------------------	-------	---------------	-------

Pour en savoir davantage sur le niveau de risque, consulter la rubrique *Méthode de classification du risque de placement*, sous *Information propre à chaque organisme de placement collectif décrit dans le présent document* dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en savoir davantage sur les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consulter la rubrique *Quels sont les risques associés à un placement dans le Fonds?* dans le prospectus simplifié du fonds.

#### Aucune garantie

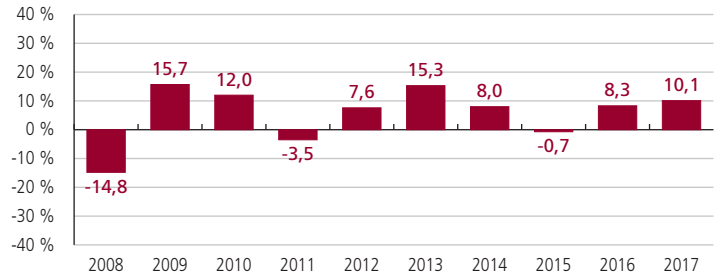
Comme la plupart des OPC, ce fonds ne dispose d'aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours des 10 dernières années, après déduction des frais. Ces frais diminuent le rendement du fonds.

### RENDEMENTS ANNUELS

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie F du fonds au cours de chacune des 10 dernières années civiles. La valeur des parts de catégorie F a reculé au cours de 3 de ces 10 années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques antérieurs associés à ce fonds, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### MEILLEUR ET PIRE RENDEMENTS SUR 3 MOIS

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendements des parts de catégorie F du fonds sur 3 mois au cours des 10 dernières années civiles. Cependant, le meilleur et le pire rendements sur 3 mois pourraient augmenter ou diminuer dans l'avenir. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ au début de cette période
<b>Meilleur rendement</b>	9,6 %	31 mai 2009	Votre placement augmenterait à 1 096 \$
<b>Pire rendement</b>	-13,8 %	30 novembre 2008	Votre placement chuterait à 862 \$

### RENDEMENT MOYEN

Le rendement composé annuel des parts de catégorie F du fonds correspondait à 5,7 % au cours des 10 dernières années. Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds il y a dix ans, votre placement vaudrait 1 734 \$ au 30 juin 2018.

## À qui le fonds est-il destiné?

### Aux épargnants qui :

- veulent un placement unique qui combine un revenu et un potentiel de croissance du capital;
- veulent un ensemble de titres de participation, de titres à revenu fixe et de titres liquides; et
- recherchent un placement à moyen ou à long terme.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devrez payer de l'impôt sur le revenu à l'égard du gain réalisé sur les parts d'un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non les parts du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne retraite (« REER ») ou un compte d'épargne libre d'impôt (« CELI »).

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un régime non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder ou vendre les parts de catégorie F du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. FRAIS D'ACQUISITION

Il n'y a pas de frais d'acquisition lorsque vous achetez, substituez ou vendez des parts de catégorie F du fonds.

### 2. FRAIS DU FONDS

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont une incidence sur vous parce qu'ils réduisent les rendements du fonds.

Au 28 février 2018, les frais des parts de catégorie F du fonds s'élevaient à 1,12 % de la valeur du fonds, ce qui correspond à 11,20 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	<b>Taux annuel</b> (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (« RFG »)</b> Ce montant représente l'ensemble des frais de gestion du fonds (y compris la commission de suivi) et des frais d'exploitation pour les parts de catégorie F du fonds. Gestion d'actifs CIBC inc. a renoncé à certains frais du fonds. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	0,93 %
<b>Ratio des frais d'opération (« RFO »)</b> Il s'agit des frais liés aux opérations du fonds.	0,19 %
<b>Frais du fonds</b>	<b>1,12 %</b>

#### Renseignements sur la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est versée à l'égard des parts de catégorie F.

### 3. AUTRES FRAIS

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achèterez, détiendrez, vendrez, substituerez ou convertirez des parts du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Ententes fondées sur les honoraires	Vous pouvez uniquement acheter des parts de catégorie F par l'entremise de sociétés de représentants qui ont conclu une convention relative aux parts de catégorie F avec Gestion d'actifs CIBC inc. Les parts de catégorie F sont offertes aux épargnants qui participent à des programmes de placement parrainés, comme des programmes de services tarifés ou de comptes intégrés, et qui paient des honoraires annuels à la société de leur représentant plutôt que des frais d'acquisition en fonction des opérations.
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous vendez ou que vous substituez dans les 30 jours suivant leur achat. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de substitution	Si vous vendez des parts du fonds pour acheter des parts d'un autre fonds de la famille de fonds Investissements Renaissance ou d'un Portefeuille Axiom, vous pourriez payer des frais de substitution allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous substituez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.
Frais de conversion	Si vous convertissez des parts du fonds en parts d'une autre catégorie du même fonds, vous pourriez payer des frais de conversion allant jusqu'à 2 % de la valeur des parts que vous convertissez. Ces frais sont versés à la société de votre représentant.

### Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de parts d'un fonds dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

### Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec Gestion d'actifs CIBC inc. ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Gestion d'actifs CIBC inc.  
18 York Street, Suite 1300  
Toronto (Ontario) M5J 2T8

1-888-888-FUND (3863)  
www.investissementsrenaissance.ca

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse [www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).

